

Communiqué de presse « autisme, grande cause nationale 2012 »

Membre fondateur du Collectif autisme, Autisme France se réjouit que l'autisme soit la grande cause nationale 2012.

Nous espérons que ce sera l'occasion :

- de diffuser les connaissances actualisées sur l'autisme dans tous les médias, auprès de tous les acteurs du champ public.
- de faire reconnaître l'autisme et les autres troubles envahissants du développement comme handicap spécifique, pour cesser de le confondre avec le handicap mental alors que selon les données de la Haute Autorité de Santé (HAS), 70% de personnes atteintes d'un trouble envahissant du développement n'ont pas de déficience intellectuelle, ou avec le handicap psychique, alors que c'est un trouble précoce du développement.
- de refondre toutes les formations initiales et continues de tous les professionnels intervenant auprès des personnes autistes (médicales, paramédicales, universitaires, pédagogiques) pour les rendre conformes à la définition et à la description de l'autisme de la Haute Autorité de Santé (état des connaissances - Janvier 2010).
- de promouvoir le droit à l'éducation, à l'instruction et à l'insertion dans la société de la personne autiste à tout âge en y mettant les moyens nécessaires, y compris à l'Education Nationale.
- d'ouvrir massivement les services nécessaires et spécifiques à l'autisme, à tous les âges, avec la mobilisation et le soutien des ARS et des Conseils Généraux.
- de se pencher de toute urgence sur le sort des adultes privés de diagnostic, de toute éducation adaptée, souvent soumis à l'isolement dans les services de psychiatrie, et rejetés du monde du travail ordinaire et adapté, même s'ils sont bardés de diplômes. Il faut en particulier réparer les dégâts causés sur les personnes autistes laissées jusqu'à présent à l'abandon.
- de rendre indépendants les Centres de Ressources Autisme pour leur donner les moyens d'assurer leurs missions de diagnostic, de formation et d'information.

Le label grande cause devra permettre, avec la mobilisation de tous les acteurs du champ public et notamment des services publics concernés, de sortir définitivement l'autisme de l'ombre et du rejet, et d'obtenir pour tous les autistes, enfants et adultes, la reconnaissance sociale et la place dans la société à laquelle ils ont droit. Il ne saurait se substituer à un troisième plan autisme qui aurait déjà dû voir le jour.

Autisme France

Association Reconnue d'Utilité Publique – Siège : PARIS
Bureaux : Lot 110/111 Voie K - 460 Av. de la Quiéra - 06370 Mouans Sartoux.
Téléphone : 04 93 46 01 77 – Fax : 04 93 46 01 14
Site internet : www.autismefrance.org – e-mail : autisme.france@wanadoo.fr